

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2016

CP2016_12_30
id. 3013

L'an deux mille seize le dix neuf décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19 (Délibération du 2 avril 2015)

Siège vacant : 1

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

AIDES AUX ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

La Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a eu pour effet de modifier le périmètre d'intervention des collectivités territoriales en matière d'aide au développement économique.

Cependant en dépit de la suppression de la clause ~~générale de compétence~~, les Départements ont la possibilité de poursuivre et maintenir leurs politiques et leurs interventions dans certains domaines.

Ainsi l'article 94 de la Loi NOTRe introduit un nouvel article L 3232-12 dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, par dérogation, au « Département de participer au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation des produits agricoles, des produits de la forêt ou des produits de la pêche ».

La participation du Département peut alors se faire en complémentarité avec la Région, et doit faire l'objet d'une convention avec celle-ci. Elle doit s'inscrire également dans le Programme de Développement Rural (PDR) ou dans un régime d'aides existant au sens du droit européen.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président a proposé, lors de la réunion du 22 juin 2016 de l'Assemblée, de valider la convention transitoire pour 2016 et le premier semestre 2017 qui fixe les conditions d'interventions complémentaires de la Région et des Départements de Occitanie - Pyrénées-Méditerranée en matière de développement rural pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.

Cette convention a été signée le 30 septembre 2016, dans l'attente de l'adoption du nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui précisera le cadre d'intervention en matière économique des collectivités sur le territoire régional.

Par dérogation à l'article L 1511-2 du CGCT, le Département peut soutenir des organisations de producteurs et des entreprises exerçant une activité de production, de transformation et/ou de commercialisation :

- de produits agricoles,
- de produits de la forêt,
- de produits de la pêche.

Les bénéficiaires de cette aide sont les entreprises et les organisations de producteurs au sens de l'article L 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de l'aquaculture et de la pêche.

Le taux maximum d'aide autorisé pour les dossiers relevant du régime agro- alimentaire est de 30 % des dépenses éligibles tous financeurs confondus.

Dans le cadre des dispositions précitées, Monsieur le Président propose donc d'examiner et de délibérer sur les dossiers de demandes de subvention pour la réalisation d'investissements immobiliers (aménagements) et matériels émanant d'entreprises Tarn-et-Garonnaises du secteur agro-alimentaire à savoir :

- 1) SARL ETABLISSEMENTS LABORDERIE à Comberouger**
- 2) SARL BRUN CONDITIONNEMENT à Asques**
- 3) SCA QUERCY SOLEIL à Moissac**
- 4) CAVE COOPERATIVE DES VIGNERONS DU QUERCY à Montpezat de Quercy**

1) L'entreprise SARL LABORDERIE à Comberouger (ECO 01689 FIES)

L'entreprise familiale LABORDERIE, dont le siège social est installé en zone rurale à Comberouger, a été créée en 2004.

Ces activités consistent en :

- collecter, trier, calibrer, sécher, conserver et commercialiser les céréales (environ 35 000 tonnes),
- accompagner les agriculteurs dans leur semis et production de céréales en prodiguant conseils techniques et phytosanitaires en vue d'améliorer la qualité.

En 2006 la SARL a racheté les Ets CAVAILLE à Nègrepelisse et a étendu sa zone d'activité au Nord du département. Elle compte donc 2 sites de stockage et de conditionnement : Comberouger et Nègrepelisse . Elle emploie 12 salariés.

Cette entreprise réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires à l'export.

Le projet :

Aujourd'hui la capacité de stockage de l'entreprise est insuffisante par rapport à la demande de ses clients et de ses objectifs de croissance ; c'est la raison pour laquelle elle souhaite construire un silo supplémentaire d'une capacité de 8 000 T afin de conforter sa place commerciale.

Objectifs :

- augmentation du tonnage collecté,
- meilleur traitement des céréales et application des contraintes de sécurité alimentaire car le stockage en plein air n'était pas optimum ,
- amélioration des conditions de travail en diminuant la manutention.

Résultats attendus à l'issue du programme :

- création de **4 emplois** (dont 1 commercial, 2 chargés de production et 1 agent administratif)
- augmentation du chiffre d'affaires estimée à 7 %
- augmentation du tonnage de 14 %, soit atteindre 41 500 tonnes dans les 3 ans

Les investissements :

Le taux d'aide maximal sur ce type de projet qui relève du régime agro-alimentaire est de 30 % tous financeurs confondus. Le coût total du projet s'élève à 1 214 000 € et le montant de l'aide maximale possible est de 364 200 €.

Les investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Travaux en € HT	Dépense éligible du Conseil Départemental
Aménagements et équipements	1 214 000 €	1 214 000 €
TOTAL BESOINS	1 214 000 €	1 214 000 €

La Région et le FEADER ont été sollicités pour les aménagements à hauteur de 314 200 €. Le dossier est en cours d'instruction.

- Montant de la subvention du Conseil Départemental 82

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *en faveur des entreprises du secteur agro-alimentaire* :

une aide de 50 000 € au titre des travaux d'aménagement.

XXX

2) SARL BRUN CONDITIONNEMENT à Asques (ECO01709 FIES et ECO 01708 EIPE)

En juillet 2011, Christophe OCHS et Olivier MARTINET très expérimentés dans le domaine des fruits et légumes, créent le Groupe BRUN en reprenant l'entreprise familiale de Monsieur Roland BRUN, spécialisée dans la production et le négoce de pommes dans le Tarn et Garonne. Par ailleurs, l'exploitation dispose depuis plus de 10 ans, d'un chef de culture expérimenté.

A ce jour l'exploitation répartie sur deux sites, compte 86 ha de pommiers et 13 ha de kiwis. Elle dispose de 3 500 tonnes de capacité de stockage de froid et conditionne environ 7 000 tonnes de pommes en s'appuyant, en sus de sa propre production, et d'une vingtaine d'apporteurs locaux. L'entreprise est en forte croissance et a vu son chiffre d'affaires doubler depuis la reprise par les jeunes cadres dirigeants.

A ce jour, elle emploie 23 personnes et crée de nombreux emplois saisonniers locaux. Son chiffre d'affaires est réalisé à 83,5 % à l'export. L'Europe reste la zone privilégiée de commercialisation.

Le projet :

Depuis 2011, l'entreprise s'est développée et est arrivée aujourd'hui au maximum de sa capacité. Elle souhaite donc augmenter sa surface de frigo, acquérir du matériel de conditionnement et robotiser les opérations de stockage.

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a financé et réalisé dernièrement les travaux d'élargissement de la route pour permettre aux camions d'accéder en toute sécurité à l'entreprise.

Objectifs :

- augmenter la capacité de conditionnement de 5 000 tonnes
- améliorer sa réactivité et sa rapidité à répondre aux diverses demandes
- optimiser les stocks grâce au robot industriel
- conquérir de nouveaux marchés grâce à l'acquisition d'une cireuse

Résultats attendus à l'issue du programme :

- création de **6 emplois**
- augmenter le chiffre d'affaires de 35 %
- améliorer la productivité de 39 %
- améliorer les conditions de travail

Les investissements :

Le taux d'aide maximal sur ce type de projet qui relève du régime agro-alimentaire est de 30 % tous financeurs confondus. Le coût total du projet s'élève à 3 908 345 € et le montant de l'aide maximale possible par rapport aux dépenses éligibles est donc de 1 172 503 €.

Les investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Travaux en € HT	Dépense éligible du Conseil Départemental
Aménagements et équipements	2 678 245 €	2 678 245 €
Matériel de conditionnement	1 230 100 €	1 230 100 €
TOTAL BESOINS	3 908 345 €	3 908 345 €

La Région et le FEADER ont été sollicités à hauteur de 1 097 503 €. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

- Montant de la subvention du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *en faveur des entreprises du secteur agro-alimentaire* :

une aide de 50 000 € au titre des travaux d'aménagement,
une aide de 25 000 € au titre de l'acquisition de matériel.
soit une aide globale de **75 000 €**.

XXX

3) SCA QUERCY SOLEIL à Moissac (ECO 01705 FIES et ECO 01704 EIPE)

La SCA Quercy Soleil, dirigée par Monsieur TILLET, est une coopérative agricole du Tarn et Garonne. Elle est constituée de 42 associés coopérateurs, producteurs de fruits de la région de Moissac. Elle réalise des prestations de précalibrage, conditionnement et de stockage. Ce sont 20 000 tonnes de pommes qui sont traitées. La capacité de stockage sur ce site est de 6000 tonnes et deux autres sites délocalisés peuvent accueillir 4 000 tonnes supplémentaires. La coopérative compte pas moins de 37 clients dont le principal est Blue Whale qui se charge de la commercialisation. Les produits sont ensuite vendus sur le marché national, européen et international.

Le projet :

La coopérative souhaite développer son activité vers l'agriculture biologique et un nouveau produit de type snacking (déjeuner sur le pouce). Elle souhaite donc investir dans du matériel de précalibrage avec scan.

De plus, elle veut optimiser le conditionnement tout en augmentant sa capacité de froid pour traiter plus de fruits (+ 4 000 tonnes de pommes, + 500 tonnes de prunes et + 30 tonnes de raisin). Ces investissements vont être couplés à la réalisation de vestiaires pour le personnel.

Objectifs :

- capter de nouveaux marchés
- améliorer les performances du tri
- optimiser l'organisation du travail au sein de la station
- augmenter le volume en bio

Résultats attendus à l'issue du programme :

- pérenniser **4 emplois** saisonniers (1 contrôleur qualité, 2 conducteurs de machine et 1 cariste)
- réaliser des économies financières au niveau énergétique
- augmenter le chiffre d'affaires de 27 %
- améliorer les conditions de travail des salariés

Les investissements :

Le taux d'aide maximal sur ce type de projet qui relève du régime agro-alimentaire est de 30 % tous financeurs confondus. Le coût total du projet s'élève 1 105 252 €. Le montant de l'aide maximale possible est de 331 575 €.

Les investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Travaux en € HT	Dépense éligible du Conseil Départemental
Aménagements et équipements	465 252 €	465 252 €
Matériel de production	640 000 €	640 000 €
TOTAL BESOINS	1 105 252€	1 105 252 €

La Région et le FEADER ont été sollicités à hauteur de 269 975 €. Le dossier est en cours d'instruction.

- Montant de la subvention du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *en faveur des entreprises du secteur agro-alimentaire* :

une aide de 36 525 € au titre des travaux d'aménagement
une aide de 25 000 € au titre de l'acquisition de matériel

soit une aide globale de **61 525 €**.

XXX

4) COOPERATIVE CAVE DES VIGNERONS DU QUERCY à Montpezat de Quercy (ECO 01706 EIPE)

La cave coopérative a été créée en 1985 par un groupement d'une quarantaine de producteurs qui cultivaient au total 170 ha de vigne. Les adhérents sont représentés par deux GAEC (Pigassou et Mas) et l'EARL de Pyere de Farinière.

La cave commercialise environ 8 000 hl dont 70 % en rouge et 28 % en rosé et le reste en blanc.

A ce jour, le chiffre d'affaires est réalisé à 70 % par le cumul de plusieurs circuits répartis de manière quasi équitable : GMS, grossistes et vente directe.

La cave coopérative réalise 8 % du chiffre total à l'export (50 % de la production est vendue en « Vin de Pays », l'autre moitié en AOC).

La coopérative souhaite donc poursuivre sa démarche de qualité tout en valorisant son image et par la même occasion améliorer sa marge. Par ailleurs, elle souhaite augmenter sa part de références auprès des cavistes et augmenter la vente directe en magasin.

Le projet :

Le projet s'inscrit dans une démarche stratégique globale. En effet, une première phase d'investissement a été réalisée pour un coût total de 107 630 €. Le Conseil Départemental a octroyé le 21/12/15 une aide à l'immobilier de 10 617 € au titre de sa politique « Avenir entreprise » ce qui a permis d'améliorer la partie magasin et l'accueil des clients.

La cave souhaite maintenant adapter son offre à la demande du marché. Cette deuxième phase est l'objet du présent dossier et concerne des dépenses en matériel de vinification ainsi qu'une extension de 175 m2 du chai d'élevage et de stockage des vins .

Objectifs :

- augmenter la quantité de rosé produite
- diversifier la gamme et le volume des produits haut de gamme
- optimiser le stockage et la manipulation

Résultats attendus à l'issue du programme :

- pérenniser **3 emplois récemment créés**
- augmenter le chiffre d'affaires de 13 %

Les investissements :

Le taux d'aide maximal sur ce type de projet qui relève du régime agro-alimentaire est de 30 % tous financeurs confondus. Le coût total du projet s'élève à 286 617 €. Le montant de l'aide maximale possible est de 85 985 €.

Les investissements se décomposent ainsi :

Investissement	Travaux en € HT	Dépense éligible du Conseil Départemental
Aménagements et équipements	116 398 €	116 398 €
Matériel de production	170 219 €	170 219 €
TOTAL BESOINS	286 617 €	286 617 €

La Région a accordé une aide de 57 323 €.

- Montant de la subvention du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *en faveur des entreprises du secteur agro-alimentaire* :

une aide de 10 000 € au titre de l'acquisition de matériel.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Président ~~demande de bien vouloir~~ délibérer, étant précisé que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 20422 sous fonction 93 pour l'aide aux investissements immobiliers, et sur l'article 20421 sous fonction 93 pour l'aide aux investissements matériels.

Autorisation de programme (FIES 2016)	327 185 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes	44 019 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	136 525 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour	180 544 €
Disponible	147 941 €

Autorisation de programme (EIPE 2016)	150 000 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes	40 746 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	60 000 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour	100 746 €
Disponible	49 254 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les conditions susvisées, les subventions départementales suivantes :

aides à l'aménagement (FIES) :

- 50 000 € à l'entreprise «SARL Établissements Laborderie » à Comberouger,
- 50 000 € à l'entreprise «SARL Brun Conditionnement » à Asques,
- 36 525 € à l'entreprise « SCA Quercy Soleil » à Moissac.

aides à l'acquisition de matériel (EIPE) :

- 25 000 € à l'entreprise «SARL Brun Conditionnement » à Asques,
 - 25 000 € à l'entreprise « SCA Quercy Soleil » à Moissac.
 - 10 000 € à l'entreprise « CAVE Coopérative des Vignerons du Quercy » à Montpezat de Quercy.
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 20422 sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements immobiliers et à l'article 20421 sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements matériels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC